

Puisez pratique

1

Pour puiser de l'eau

- soulevez le petit clapet en plastique noir : le message « badge » s'affiche sur l'écran,
- placez votre carte comportant un crédit de volume d'eau, à plat, à l'intérieur des encoches,
- refermez le volet.

2

Le volume d'eau disponible

s'affiche sur l'écran en mètres cube.

Ouvrez la grande porte métallique et raccordez votre tuyau.

3

Pour ouvrir l'eau

appuyez sur le bouton **+** (à droite).

Pour augmenter ou réduire le débit de l'eau

appuyer sur **+** ou **-**.

4

Pour fermer l'eau

appuyez sur le bouton **-** (à gauche).

Le compteur de la borne affiche simultanément le volume d'eau puisé et le crédit restant sur votre carte.

La fourniture de l'eau est stoppée dès l'ouverture du clapet en plastique noir ou en fin de crédit. L'écran affiche alors le message suivant : 0000.00 (m³). Lorsque votre crédit est épuisé, il vous suffit de vous présenter à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement pour recharger votre carte du volume d'eau souhaité.

À L'ENCRE BLEUE (RCS Vannes 481 833 531 - crédits photos: Eric Réduzzi - mairie de Vannes 11/13)

borne de puisage mode d'emploi

Direction
de l'Eau et de
l'Assainissement

de l'eau à la carte

Direction de l'Eau et de l'Assainissement
7, rue J. Le Brix - BP 509 - 56019 Vannes cedex

9 bornes de puisage, de couleur grise, vous permettent de prélever de l'eau sur la voie publique à Vannes.

Elles fonctionnent au moyen d'un badge dont le principe est identique à celui d'une carte de crédit.

Les poteaux d'incendie demeurent ainsi réservés à l'usage exclusif des pompiers.

borne de puisage

- 1 rue des Frères Lumière
- 2 rue de l'Arsenal
- 3 rue des Goëlands (en face EDF-GDF)
- 4 rue de Rohan
- 5 avenue Gontran Bienvenue
- 6 boulevard de la Résistance (en face école de police)
- 7 camping de Conleau
- 8 avenue Raymond Marcellin
- 9 rue Madame Molé



MESSAGES D'ERREURS

- Usure des piles
 - Code inconnu ou carte invalidée
 - Date de validité dépassée
 - Température trop élevée pour puiser
 - Température trop basse pour puiser
- Protection contre le gel : à partir de -5°C, le puisage est condamné



à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Vannes :
tél. 02 97 01 63 50
fax 02 97 01 63 64

Contrôle de l'accès

Seules les personnes munies d'une carte peuvent prélever de l'eau sur les bornes de la ville.

Votre carte fonctionne mal ou n'est pas utilisable sur ces bornes : le message « badge » reste affiché sur l'écran. Dans ce cas appeler le **02 97 01 63 50**

Des agents assermentés de la Ville veillent au respect de ces dispositions.

Ils sont habilités à dresser un procès verbal en cas de puisage non autorisé.

Autorisations spécifiques

Pour les zones dépourvues de bornes ou pour des usages très spécifiques, des autorisations de puisage d'eau peuvent être délivrées.

Ces prélèvements sont exceptionnels et strictement contrôlés.

Pour solliciter cette autorisation exceptionnelle, vous devez formuler votre demande à la D.E.A. :

tél. 02 97 01 63 50
fax 02 97 01 63 64

Achetez une carte à la D.E.A.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement vous créditera en fonction du volume dont vous avez besoin (forfait 1, 10, 20, 50 et 100 m³).